

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des collectivités locales

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 28 juin 2006 relative au suivi financier  
des groupements de communes à fiscalité propre**

NOR : MCTB0600057C

*Le ministre délégué aux collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets*

Depuis plusieurs années, la direction générale des collectivités locales procède au suivi financier des groupements de communes à fiscalité propre.

L'analyse des finances de ces groupements de communes est devenue essentielle, et le développement croissant de l'intercommunalité nécessite un traitement statistique analogue à celui qui est effectué pour les communes, les départements et les régions. Il y a quelques semaines, vous avez d'ailleurs reçu des exemplaires de la quatrième synthèse effectuée sur les finances de ces structures intercommunales, intitulée « Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2004 ».

Afin que mes services puissent procéder à la collecte des informations nécessaires à l'analyse des finances des groupements de communes, je vous demande de bien vouloir me transmettre une copie des comptes administratifs 2005 des groupements concernés dans votre département.

Vous voudrez bien les adresser, par envois échelonnés selon les dates auxquelles vous en disposez, à l'adresse suivante :

Direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de M. Jean-Luc Heller, 2, place des Saussaies 75008 Paris

Afin de procéder à des travaux spécifiques, je vous demande de bien vouloir m'adresser en priorité et dans les meilleurs délais les comptes relatifs aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des collectivités locales,*  
D. SCHMITT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des collectivités locales

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 28 juin 2006 relative aux statistiques  
des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2005)**

NOR : MCTB0600058C

*Pièces jointes : bordereau par commune.*

*Le ministre délégué aux collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Afin d'entreprendre dès à présent la réalisation du guide des ratios des communes de plus de 10 000 habitants pour l'exercice 2005, je vous prie de m'adresser le plus rapidement possible :

- les fiches de collecte de renseignements qui vous sont fournies ci-joint, pour chaque commune de votre département dont la population dépasse 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999 ;
- les comptes administratifs 2005 de ces mêmes communes ;
- les états de dette pour les communes qui ne font pas apparaître ces renseignements dans le compte administratif.

Pour faciliter le traitement des informations, je vous demande d'effectuer l'envoi de ces documents, de façon échelonnée si besoin est, mais en joignant systématiquement la fiche de renseignements au compte administratif de la commune à laquelle elle se rapporte.

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la fourniture rapide de ces informations. Elles permettent en effet d'élaborer le guide des ratios, qui comporte notamment les ratios moyens définis en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, je vous rappelle que le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. En conséquence, je vous remercie par avance de me faire parvenir l'ensemble des comptes administratifs et des fiches financières avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des collectivités locales,*  
D. SCHMITT

<b>TABLE CHRONOLOGIQUE</b>
----------------------------

	<u>Pages</u>		<u>Pages</u>
<b>Circulaire du 2 juin 2006</b> relative aux modalités d'attribution du Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).....	87	<b>Circulaire du 15 juin 2006</b> relative aux conditions de passage du 93 <sup>e</sup> Tour de France cycliste 2006 (1 <sup>er</sup> au 23 juillet 2006) ..	81
<b>Arrêté du 6 juin 2006</b> portant règlement général d'emploi de la police nationale .....	51	<b>Circulaire du 19 juin 2006</b> relative à l'indemnisation des gardiens de fourrière – incidence de la LOLF .....	90
<b>Circulaire du 13 juin 2006</b> relative aux mesures à prendre à l'endroit des ressortissants étrangers dont le séjour en France est irrégulier et dont au moins un enfant est scolarisé depuis septembre 2005 .....	5	<b>Circulaire du 22 juin 2006</b> relative au Fonds de compensation pour la TVA.....	7
<b>Circulaire du 14 juin 2006</b> relative à l'aide exceptionnelle au retour volontaire des familles d'étrangers en situation irrégulière dont au moins un enfant est scolarisé .....	6	<b>Circulaire du 28 juin 2006</b> relative aux statistiques des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2005).....	92
<b>Circulaire du 14 juin 2006</b> relative à la modulation régionale de la TIPP en 2007 .....	25	<b>Circulaire du 28 juin 2006</b> relative au suivi financier des groupements de communes à fiscalité propre .....	92
<b>Circulaire du 15 juin 2006</b> relative au renforcement des contrôles sur les chiens dangereux (art. L. 211-11 et suivants du code rural).....	90	<b>Circulaire du 29 juin 2006</b> relative au déploiement de Colbert départemental pour la répartition des dotations de l'Etat .....	23
		<b>Circulaire du 29 juin 2006</b> relative aux informations relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2006 pour application différée.....	31



**TABLE PAR DIRECTION**

	<u>Pages</u>		<u>Pages</u>
<b>B. — DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES</b>		<b>D. — DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</b>	
<b>Circulaire du 2 juin 2006</b> relative aux modalités d'attribution du Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).....	87	<b>Circulaire du 14 juin 2006</b> relative à l'aide exceptionnelle au retour volontaire des familles d'étrangers en situation irrégulière dont au moins un enfant est scolarisé .....	6
<b>Circulaire du 14 juin 2006</b> relative à la modulation régionale de la TIPP en 2007 .....	25	<b>Circulaire du 15 juin 2006</b> relative aux conditions de passage du 93 <sup>e</sup> Tour de France cycliste 2006 (1 <sup>er</sup> au 23 juillet 2006)..	81
<b>Circulaire du 22 juin 2006</b> relative au Fonds de compensation pour la TVA.....	7	<b>Circulaire du 15 juin 2006</b> relative au renforcement des contrôles sur les chiens dangereux (art. L. 211-11 et suivants du code rural).....	90
<b>Circulaire du 28 juin 2006</b> relative aux statistiques des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2005).....	92	<b>Circulaire du 19 juin 2006</b> relative à l'indemnisation des gardiens de fourrière – incidence de la LOLF .....	90
<b>Circulaire du 28 juin 2006</b> relative au suivi financier des groupements de communes à fiscalité propre .....	92		
<b>Circulaire du 29 juin 2006</b> relative au déploiement de Colbert départemental pour la répartition des dotations de l'Etat .....	23	<b>K. — CABINET</b>	
<b>Circulaire du 29 juin 2006</b> relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2006 pour application différée .....	31	<b>Circulaire du 13 juin 2006</b> relative aux mesures à prendre à l'endroit des ressortissants étrangers dont le séjour en France est irrégulier et dont au moins un enfant est scolarisé depuis septembre 2005 .....	5
<b>C. — DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE</b>			
<b>Arrêté du 6 juin 2006</b> portant règlement général d'emploi de la police nationale .....	51		

Edité par le  
SERVICE DE LA COMMUNICATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Directeur de la publication :  
Monsieur Etienne GUEPRATTE,  
Chef du service  
de la communication



**JOURNAUX  
OFFICIELS**

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, RUE DESAIX, 75727 PARIS CEDEX 15

---

RENSEIGNEMENTS : TÉLÉPHONE : 01 40 58 79 79 - TÉLÉCOPIE : 01 45 79 17 84

ISSN 1282-7924

CPPAP 0204 B 06024